

COMMUNE DE BRAIVES.

CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL.

=====
Article L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

M....., Bourgmestre, Echevin, Conseiller communal,
est invité(e) à se trouver à la séance du Conseil communal qui se tiendra, à **la maison communale, rue Cornuchamp n°5**

le 28 janvier 2010 à 20 heures.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Démission de ses fonctions d'échevine : prise d'acte.
- 2° Avenant n° 2 au pacte de majorité présentant un candidat au mandat d'échevine en remplacement d'une échevine démissionnaire : examen de validité et de recevabilité.
- 3° Avenant n° 2 au pacte de majorité : approbation.
- 4° Election et prestation de serment d'une échevine.
- 5° Echevins : répartition des attributions : information.
- 6° Assemblées générales : délégués communaux : modifications.
- 7° Fabrique d'église d'Avennes : modification budgétaire 2009 : avis
- 8° Fabrique d'église d'Avennes : budget 2010 : avis.
- 9° ADL : budget 2010 : approbation.
- 10° Financement alternatif « travaux d'extension de la maison communale » : convention relative à l'octroi d'un prêt CRAC pour la partie subsidiée : approbation.
- 11° Achat de mobilier divers pour les écoles sur simple facture acceptée : décision.
- 12° Travaux de réfection et égouttage rue Bolland 3^e phase : avenant 3 : approbation.
- 13° Projet de contrat de bail pour l'occupation d'un hangar à Latinne : approbation
- 14° Acquisition d'une parcelle de terrain à Latinne : décision définitive.
- 15° Réforme des services d'incendie : motion : décision.
- 16° Personnel : points APE : accord nombre de point au 01/01/2010 : décision du collège du 21 décembre 2009 : ratification.
- 17° Statut administratif du secrétaire communal : fixation des conditions de recrutement : modifications : approbation.
- 18° Création d'un demi emploi d'institutrice maternelle à l'école d'Avennes à partir du 18 janvier 2010 : décision du Collège du 18 janvier 2010 : ratification.
- 19° Emplois hors capital-périodes : augmentation d'une période de l'emploi d'animateur pédagogique : décision du collège du 18 janvier 2010 : ratification.
- 20° Haïti : tremblement de terre : organisation communale en vue d'une récolte de fonds en faveur des sinistrés : décision.
- 21° - a. Article 236 de la loi communale.
- b. Communications diverses.
- 22° P-V de la séance publique du 16 décembre 2009 : approbation.

HUIS CLOS

- 1° Option d'achat d'un hangar à Latinne : décision.
- 2° Personnel communal : avenant au contrat de travail : décision du collège du 21 décembre 2009 : ratification.
- 3° Personnel communal : désignation d'une auxiliaire professionnelle APE durant l'absence de la titulaire à partir du 17 décembre 2009 : décision du collège du 30 novembre 2009 : ratification.
- 4° Personnel communal : désignation d'une employée administrative temps plein pour durée déterminée : décision du collège du 04 janvier 2010 : ratification.
- 5° Personnel communal : désignation d'un ouvrier A.P.E. à temps plein pour durée indéterminée :

- décision du collège du 04 janvier 2010 : ratification.
- 6° Personnel enseignant : désignation d'un instituteur primaire intérimaire à partir du 05 janvier 2010 : décision du collège du 04 janvier 2010 : ratification.
 - 7° Personnel enseignant : désignation d'une institutrice maternelle à temps plein : décision du Collège du 18 janvier 2010 : ratification
 - 8° Personnel enseignant : augmentation des prestations de l'animateur pédagogique à partir du 18 janvier 2010 : décision du 18 janvier 2010 : ratification.
 - 9° Personnel enseignant : nomination définitive d'une institutrice primaire à mi-temps : décision.
 - 10° Personnel MCAE : désignations à durée déterminée à partir du 01 janvier 2010 jusqu'au 31 mars 2010 : décision du collège du 21 décembre 2010 : ratification.
 - 11° Personnel enseignant : démission d'une maîtresse spéciale de psychomotricité pour 2 périodes : prise d'acte
 - 12° P-V de la séance à huis clos du 16 décembre 2009 : approbation.

Braives, le 18 janvier 2010.

PAR LE COLLEGE :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

P. PAQUAY.

P. GUILLAUME.